

Nous avons eu dans un premier temps des observations orales concernant le rapport déposé par la Commission d'enquête et avons fait part de notre satisfaction concernant cette seconde étape de la procédure, la première étant la réunion de la commission consultative du plan qui s'est tenue le 22 mars 2007 au Conseil général et qui a conclu à la non compatibilité du projet SITA avec le plan.

Ce rapport de la Commission d'enquête, dont nous venons de prendre connaissance à la mairie de Escles conclut, en effet, par un **avis défavorable** à la demande d'autorisation déposée par la société SITA Lorraine de créer et d'exploiter un centre de valorisation et de traitement des déchets au lieu-dit Pierraumont à Escles, motivé notamment comme suit :

- « *l'intérêt faunistique du secteur,*
- *l'intérêt floristique du secteur,*
- *les intérêts historique et surtout archéologique du secteur,*
- *les intérêts touristiques du secteur,*
- *l'impact des plus négatifs pour l'image des eaux de Vittel et de Contrexeville, du thermalisme, de l'environnement, du tourisme, du centre olympique d'entraînement des sportifs de haut niveau,*
- *l'incompatibilité indéniable d'objectif, entre le projet soumis à enquête, et les chartes de territoire en cours d'établissement, qui visent la conservation, voire la restauration, des milieux naturels et du patrimoine local,*
- *que la création d'un tel centre pourrait avoir, en terme d'image, un impact négatif sur l'emploi pour toute la région (exploitation des eaux, thermalisme, tourisme, hôtellerie, gîtes ruraux, etc...),*
- *l'implantation du projet excentrée des lieux de production et des grands axes de circulation ,*
- *les conditions très défavorables d'accès au site de par un réseau routier inadapté à la circulation des poids lourds, une dangerosité due à son tracé et son étroitesse,*
- *l'absence d'étude relative à l'accès immédiat au site. »*

Cependant, nous sommes surpris de constater que l'impact hydrogéologique, dénoncé au cours de l'enquête publique par Monsieur Jean-Pierre VANCON, Monsieur Gaston KREBS et le bureau d'études SOGREA, tous trois spécialisés en hydrogéologie, ainsi que par Nestlé Waters, n'est pas celui qui a déterminé la position de la Commission d'enquête. Bien plus, après avoir interviewé ces jours derniers Monsieur René SARTELET, La Liberté de l'Est relate dans son édition du 13 avril 2007): « *du point de vue hydrogéologique, il n'y a pas de danger. »*

Et pourtant, le rapport de la Commission d'enquête comporte des points qui conduisent à s'interroger.

D'ores et déjà, nous ne pouvons que regretter que le rapport ANTEA, sur lequel se base la conviction de la Commission d'enquête concernant l'impact hydrogéologique, n'ait été produite à la dite Commission qu'après clôture de l'enquête publique, rappel étant fait qu'il avait été reproché au dossier de demande d'autorisation déposé par SITA ses insuffisances en la matière. Le but d'une enquête de cette nature n'est-il pas de permettre au public de formuler ses observations en pleine connaissance de tous les éléments du dossier ? Tel n'est pas le cas lorsque des éléments, apparemment déterminants, arrivent après la clôture. Ajoutons que ce rapport ANTEA ne figure pas davantage sous l'annexe 2 visée dans le Mémoire en réponse de SITA à la Commission d'enquête ; la page 54 du dit Mémoire qui s'y réfère étant totalement vierge.

Enfin, s'il y a conviction, semble-t-il, de la Commission d'enquête en ce qui concerne l'aspect hydrogéologique, celle-ci s'applique néanmoins à souligner que les données d'appréciation se trouveraient modifiées en cas de surexploitation de la nappe. Or, il est avéré qu'aujourd'hui déjà la nappe phréatique est déficitaire d'un million de m³ par an.

Consulté pour avis technique, Monsieur Jean-Pierre VANCON donne ci-après sa première réaction au vu des seuls considérants :

La lecture des "considérants" de la Commission d'Enquête me laisse sans voix.

"CONSIDERANT que le BRGM a réalisé, pour le compte de la préfecture des VOSGES, la « cartographie d'orientation des zones contraignantes pour la réception d'un centre de stockage de classe II » qui est basée en premier lieu sur la connaissance des conditions géologiques et hydrogéologiques existantes sur le

département,

CONSIDERANT que le projet se trouve « hors zone de contrainte a priori »"

→ En réalité, le projet se trouve sur la limite de la zone très contraignante !!!

"CONSIDERANT que les études hydrogéologiques figurant au dossier complétées lors du rendu du mémoire en réponse confirment le contexte hydrogéologique favorable à l'implantation du projet ..."

→ Conclusion inadmissible !!! Certes, si l'on s'en tient à la seule réglementation en vigueur, on disposera, sous les alvéoles, de terrains assez peu perméables où des mesures faites sur certains échantillons montrent des perméabilités un peu inférieures à 10^{-6} m/s, ce qui correspond aux prescriptions de la législation. Mais aucune mesure de perméabilité n'a été faite sur des échantillons de terrains perméables pourtant rencontrés dans les sondages : pourquoi ? (voir à ce sujet les remarques très critiques de Maurice CASSAN).

Plus troublant encore : pourquoi les perméabilités de certains échantillons mentionnés sur les coupes géologiques ne sont-elles pas indiquées par le bureau d'études INTERCOMPETENCES ? (c'est une question que j'avais posée, à laquelle il ne m'a pas été répondu). **Ces omissions s'ajoutent aux autres omissions ou irrégularités que j'avais relevées dans le rapport du bureau d'études.**

"...et le situe au niveau du bassin de la Saône, dans les conditions actuelles d'exploitation de tous les sites aquifères du secteur (ressources en eau exploitées pour le thermalisme, l'embouteillage et l'alimentation en eau potable des collectivités) "

→ Toujours cette peur d'un écoulement vers le nord !!! J'avais pourtant montré aux membres de la Commission d'Enquête pourquoi on est exactement sur la ligne de partage des eaux. J'ai montré aux membres de la Commission consultative du plan réunie au Conseil Général le 22 mars 2007 que la carte piézométrique tracée par le bureau d'études INTERCOMPETENCES est tronquée du côté nord, effaçant la trace des écoulements vers le nord. **Qu'on le veuille ou non, les écoulements à partir de Pierraumont vont vers le nord** (nombreux forages d'alimentation en eau potable menacés, eaux minérales de Vittel et Contrex menacées) et **vont vers le sud-ouest** (négligerait-on les forages d'alimentation en eau potable existant dans cette direction ?).

"CONSIDERANT toutefois la nécessité de confirmer le positionnement de la ligne de partage des eaux souterraines par l'implantation de piézomètres judicieusement positionnés"

→ Un échappement pérenne de lixiviat modifierait le positionnement de la ligne de partage des eaux. Qu'on le veuille ou non, le nord est menacé...

"CONSIDERANT l'éventuel impact sur les eaux souterraines via les eaux superficielles qui peut être maîtrisé par de bonnes conditions d'exploitation du site"

→ Le risque d'un problème n'est absolument pas exclu. A l'issue de la réunion de de la Commission consultative du plan du 22 mars, l'un des représentant de SITA a osé sérieusement me dire "A Pierraumont, il n'y a pas d'eau" (sic) , ce à quoi la représentante de SITA a précisé que les calculs avaient pris en compte une pluie décennale. Chacun sait qu'il y a de plus en plus fréquemment des tornades ou averses exceptionnelles, dont l'intensité est supérieure à une simple pluie décennale (calculée sur un historique passé). S'il y a un débordement quelque part, que se passera-t-il ? En cas d'incident imprévisible, que se passera-t-il ? **Il y aura pollution de cours d'eau, et de là pollution de l'aquifère sous-jacent.**

Je reste à disposition des journalistes s'ils souhaitent de plus amples précisions.

(03 88 66 27 10)

Jean-Pierre Vançon

Docteur ès Sciences

Les membres du Collectif Rural Anti Décharges se tiennent également à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gwenaële Spénlé pour le CRAD

03.29.07.53.84

<www.assocrad.com>